

# Infos du Président

## **S'APPROPRIER LA LIBERTE TARIFAIRE**

Le mouvement lancé le mercredi 11 juin est le début d'une longue marche qui doit se poursuivre jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction de nos revendications :

- Reconnaissance de la place importante de la médecine spécialisée libérale dans le système de soins,
- Réforme de la Nomenclature des actes techniques et des consultations avec revalorisation de nos honoraires,
- Définition d'un panier de soins concernant la prise en charge par l'Assurance Maladie et la définition d'un espace de liberté tarifaire pour tous les médecins, basé sur une meilleure coordination.

C'est à ces conditions que les médecins spécialistes libéraux pourront s'impliquer dans l'optimisation des dépenses de santé, se responsabiliser sur la pertinence et la valeur des actes et sensibiliser leurs patients sur la maîtrise des prescriptions.

Dans le contexte politique actuel, économique et syndical, nous sommes loin du compte. Le gouvernement se focalise sur la réforme des retraites, la CNAMTS se réjouit d'une convention minoritaire, la DGS et la DHOS mettent en place une réforme de la tarification à l'activité en négociant avec l'Hospitalisation Privée, et en ignorant les médecins libéraux qui font fonctionner médicalement tous ces établissements ; les mutuelles et les assurances se préparent à prendre une place plus importante dans la couverture sociale.

Face à ce contexte que font les médecins spécialistes libéraux :

- Dans leur grande majorité, ils restent apatés, déçus, résignés, subissant les aléas quotidiens, les procès des patients favorisés par une mauvaise explication de la loi Kouchner et la stratification chaque année plus pesante des contraintes administratives.
- Une minorité au contraire, en fonction des spécialités et des régions est tentée par la politique du rejet, du tarif syndical, voire du déconventionnement. Ceci a des limites et il suffit de voir l'inquiétude des confrères poursuivis et leurs demandes insistantes auprès de l'U.ME.SPE pour comprendre que la politique du pire ne peut servir de programme syndical. Heureusement dans chaque conflit, l'U.ME.SPE/CSMF est intervenue et a permis d'obtenir sinon la levée de toute sanction, du moins de rassurer les confrères sur leur possibilité d'exercer, d'éviter le déconventionnement à titre d'exemple, d'un certain nombre de médecins spécialistes-otages par les Caisses d'Assurance Maladie.

En ce qui concerne les mots d'ordre de tarifs syndicaux, comme vous le savez, nous ne pouvons pas les reprendre à notre compte pour des raisons juridiques, il en va de même vis-à-vis de la généralisation dans certains départements du mot d'ordre de déconventionnement, qui représente pour un syndicat national représentatif un risque inacceptable pour l'ensemble de nos mandants.

Nous comprenons les confrères qui localement se sont organisés pour se déconventionner ; nous les soutenons dans leurs difficultés juridiques, voire même

lorsqu'ils décident sans les médiatiser, d'écrire à la Caisse pour se reconventionner. Tout ceci réalisé dans un contexte juridique flou, incertain tant qu'une jurisprudence qui demandera plusieurs années n'aura pas établi les limites actuelles du règlement minimal conventionnel.

Alors que faire pour fédérer ? Unifier, solidariser ces attitudes hétérogènes :

L'union est indispensable sous peine de nous marginaliser. Elle implique tous les médecins spécialistes secteur 1 ou secteur 2, spécialités cliniques et spécialités techniques, malgré des positions initialement divergentes, nous voyons que tous ceux impliqués par la réforme de la CCAM des actes techniques ont compris qu'il fallait agir ensemble et c'est tout l'intérêt des communiqués communs sur ce sujet que nous faisons au nom de l'U.ME.SPE/CSMF, l'UCCSF, ALLIANCE et de l'UCF et du SML. En parlant d'une seule voix, vis-à-vis des autorités de tutelle, mais également vis-à-vis de nos partenaires de l'hospitalisation privée, nous pouvons ainsi nous faire entendre et éviter qu'on nous implique à travers la gestion informatique des bordereaux 615, une télétransmission forcée et l'intégration de nos honoraires dans la gestion des établissements de soins privés.

Pour solidariser nos revendications, il faut actuellement un mot d'ordre simple et clair, reprenant la revendication qui a conduit les Caisses d'Assurance Maladie à rompre les négociations :

- La défense de notre espace de liberté, sans celle-ci, il ne pourra y avoir de signatures de la part de l'U.ME. SPE.
- Depuis 18 mois, nous défendons l'utilisation de l'article du règlement minimal conventionnel nous permettant d'utiliser dans le cadre de la légalité, en fonction de nos horaires, le D.E. Beaucoup l'ont fait, ils ne sont pas encore assez nombreux, d'autres ont été d'emblée bien au-delà des limites qui peuvent être légalement défendables. C'est pourquoi, pour simplifier l'organisation des cabinets de praticiens, pour faciliter la médiatisation vis-à-vis de nos patients, nous lançons le mot d'ordre des MERCREDIS du D.E.

La journée du mercredi 11 juin a été la première de cette longue marche. Les mercredis du D.E. :

- Sont faciles à mettre en place au niveau de notre activité quotidienne,
- ceci concerne aussi bien les consultations que les actes techniques,
- c'est l'application d'un système qui fonctionne depuis de nombreuses années dans le système hospitalier public où le même praticien, pour le même type d'acte, reçoit d'une part des honoraires, d'autre part, un salaire, cela est donc facilement défendable vis-à-vis des médias.
- C'est prendre, avec tact et mesure, des honoraires enfin décents, correspondant à la qualité de nos actes.
- C'est expliquer et rééduquer nos patients en leur faisant comprendre qu'en dehors de l'urgence, le tout gratuit n'est plus possible, il faut donc s'approprier par la pratique et mettre en place d'une manière inéluctable, l'espace de liberté tarifaire que nous avons défendu tout au long des 9 mois de négociations.

Si au cours des semaines à venir nous banalisons les mercredis du D.E., ceci créera une situation de faits qui sera acceptée par les patients, par les médias et donc par le gouvernement.

Organisez vous au niveau de vos départements, organisez vous au niveau de verticalités, utilisez l'affiche que vous trouverez sur le site [www.umespe.com](http://www.umespe.com), si vous n'organisez pas vous-même, votre espace de liberté tarifaire, vous ne l'obtiendrez jamais.

**Docteur Jean-François REY**

Pour toute correspondance concernant les Infos du Président, les Notes Brèves et/ou le Journal Electronique de l'U.ME.SPE adressez-vous à : [umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr) ou sur le site [www.umespe.com](http://www.umespe.com).

U.ME.SPE.

UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES  
79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS – Tél. : 01.44.29.01.30. – 01.40.54.00.66.  
site : [www.umespe.com](http://www.umespe.com) - email : [umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)